

Finances hospitalières : un équilibre fragile et circonstanciel



365 - Parmi les facteurs de fragilité de la situation financière des hôpitaux, la Cour des Comptes souligne l'insuffisance des efforts de maîtrise de la dépense.



Un équilibre financier dû à des facteurs « non reconductibles » ou « strictement comptables ».

(©Mauricio Jordan)

Au chapitre « *maîtrise des dépenses hospitalières* », le rapport annuel de la Cour des Comptes sur l'application des lois de financement de la Sécurité Sociale analyse la situation financière des hôpitaux et constate, au vu des premiers résultats fournis en mai dernier, que les hôpitaux ont retrouvé l'équilibre avec un résultat global consolidé net (somme des déficits et des excédents) qui serait excédentaire de 143,6 millions d'euros après un déficit de 304,6 millions d'euros en 2011, pour un total de produits de 70,3 milliards d'euros. Pour autant, les magistrats de la Cour des comptes soulignent que cet équilibre est « *largement circonstanciel* ». Il est dû en effet à des facteurs « *non reconductibles* » ou « *strictement comptables* ». L'augmentation de plus-values sur cessions d'actifs (+ 97 millions d'euros) et surtout celle des aides d'urgence attribuées aux

hôpitaux les plus fragiles constituent les « *facteurs non reconductibles* ». Ces aides d'urgence ont atteint 400 millions d'euros l'année dernière alors qu'elles n'avaient été que de 275 millions d'euros en 2011. Du côté des « *facteurs strictement comptables* », *plusieurs modifications intervenues en 2012 ont eu « pour effet d'améliorer les résultats de cet exercice »* relève la Cour des Comptes, comme, par exemple, le fait de demander aux établissements d'enregistrer au compte d'exploitation et non au bilan les aides exceptionnelles accordées en cas de difficultés de trésorerie. Par ailleurs, l'endettement hospitalier a poursuivi sa progression : la dette aurait augmenté de 2,6 milliards d'euros entre 2011 et 2012, atteignant plus de 28 milliards d'euros.

Enfin, le rapport de la Cour des Comptes souligne sur le caractère « limité » de la maîtrise des dépenses hospitalières accentuant la fragilité de la situation financière des hôpitaux. « *Alors même que le retour à l'équilibre de l'Assurance Maladie nécessitera des efforts encore accrus de maîtrise de la dépense, une résorption durable des déficits hospitaliers impose une accentuation des réorganisations pour dégager les gains de productivité et d'efficience qui la conditionnent* », insistent les magistrats de la rue Cambon. Ils préconisent pour ce faire de « *recentrer le dispositif contractuel unissant les ARS aux établissements sur les hôpitaux présentant les plus forts enjeux financiers* » et de « *conditionner l'attribution d'aides exceptionnelles à l'exploitation à la réalisation d'efforts structurels* ».